



Paiement de loyer non-fait de la part de mon colocataire!!!

Par **Arachnéa**, le **15/12/2009** à **13:41**

Bonjour,

Je me permet de poser une question dans l'immédiat car elle est urgente et promet d'être coûteuse si elle ne se règle pas!

Mais avant ça permettez-moi de vous rappeler les faits!

Voilà, j'avais emménagé avec mon ami début octobre sur Laval en tant que colocataire, dont lui était le locataire qui se doit de payer le loyer vu que je ne travaillais pas, et mon père était la caution!

Mais après une mésentente avec mon colocataire, je suis finalement retournée chez moi sur Paris après 3 semaines de colocation avec... même si je pensais que le paiement du loyer était la charge de ce garçon!

Début novembre mon père reçoit un courrier de l'agence, comme quoi il devait payer le loyer de ce garçon dont le montant de celui-ci était de 345€!!!

Selon l'agence, (Cabinet des minières) il y avait 2 solutions:

- soit ce garçon refait un nouveau contrat de location en renommant une caution
- soit il signe un préavis et il quitte l'appartement, dont mon père devra payer la somme due!

Mon père s'était mit en contact avec lui afin de régler le problème... et dont celui-ci lui avait

confirmé qu'il le ferait!

Mais voilà qu'aujourd'hui, nous avons à nouveau reçu un courrier venant de l'agence, comme quoi il fallait payer non seulement le loyer de ce mois-ci, mais aussi celui du mois dernier!!!
Ce qui revient à un montant de 750€ en plus des charges!!!

Que faire? Doit-on avoir recours à un avocat ou à un huissier car il n'est plus question de faire confiance à ce garçon depuis!!!

De plus, je ne veux pas que mon père se retrouve avec à payer un bail de 5 ans et que moi j'ai déjà assez de soucis comme ça!!!

Je sais que je devrais assumer cette histoire, mais si j'avais su l'ampleur que ça prendrais, jamais je ne me serais engagée de cette façon-là!!!

Aidez-moi s'il vous plait!!!

Merci!

Par **jeetendra**, le **15/12/2009** à **14:33**

[fluo]Agence départementale d'information sur le logement - ADIL du 93[/fluo]

Agence de Saint-Denis
4 chemin des Poulies
93200 Saint Denis
Tél : 01 55 87 21 40

Agence de Montreuil
54/56 avenue du Président Wilson
93100 Montreuil

Bonjour, le problème est en effet très délicat, du fait que votre père s'est porté caution solidaire en faveur de ce locataire malhonnête (qui n'honore pas ses loyers), la caution dure normalement le temps du bail!!!

Contactez l'Association ADIL la plus proche pour avoir rendez vous avec un juriste, voir ce qu'il y a lieu de faire, je demeure malgré tout pessimiste si le locataire en place ne fait aucun effort au niveau retard de loyers.

Solution éventuelle : que le bailleur entame une procédure d'expulsion pour impayé de loyers, ça permettra financièrement de limiter les dégâts.

Courage à vous, cordialement.

Par **Arachnéa**, le **17/12/2009** à **18:25**

Bonsoir,

Je tenais à vous dire que le problème est résolu et que je suis soulagée que cette histoire se termine car à voir ce qui attendait à mon père et moi-même... surtout qu'il n'y avait rien à faire!

Je tiens aussi à vous remercier de m'avoir fait part de votre avis à ma question!
Merci encore!

Cordialement!

Arachnée